

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2026 / N°3**

SEANCE du 10 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 13 Pour : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 03/03/2026

L'an deux mil vingt- six et le dix mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, DESPEYSSE Jocelyne, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, VIAL Anne- Claire, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas.

Objet : Demande de changement du règlement pour les inscriptions à la cantine des enfants en famille d'accueil.

Une famille d'accueil demande le changement du règlement pour l'inscription des enfants qui lui sont confiés. En effet, ils ont régulièrement des rendez-vous de dernières minutes et ne peuvent pas toujours inscrire l'enfant ou le désinscrire pour la quinzaine avant le mercredi précédent comme le règlement le prévoit. De ce fait, ils doivent payer le repas 6 € au lieu de 4.80 € si l'enfant est inscrit au dernier moment et 4.80 € s'il ne mange pas alors qu'il était prévu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **REFUSE** de modifier le règlement pour l'inscription des enfants en famille d'accueil pour une bonne gestion de la cantine.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 12.03.2026

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 12.03.2026
Et de la réception en Préfecture le 12.03.2026

Le Maire